



CFDT – CFE-CGC – CFTC – CGT – FO – UNSA

**à Monsieur Paolo DEL NOCE
Directeur Général AKKA France**

Le 14 décembre 2020

Monsieur le Directeur,

Courant novembre, la Direction a ouvert la négociation d'un accord dérogatoire sur l'activité partielle de longue durée (APLD) concernant six sociétés du groupe. Elle souhaitait notamment :

- diminuer l'indemnisation des salariés ;
- et se réserver la possibilité de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) dès le mois d'octobre 2021.

Mais le 3 décembre, au démarrage de la réunion n° 4 sur 5, la Direction a clôturé la négociation en expliquant qu'elle ne pensait pas obtenir un accord unanime.

Puis elle nous a annoncé le lancement prochain de procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel sur des projets de PSE qui impacteraient « quatre ou cinq sociétés ». Le nombre total de suppressions de postes envisagées serait d'environ 900.

La Direction nous a aussi fait savoir qu'en parallèle de ces procédures, elle mènerait une négociation avec les organisations syndicales sur le contenu des PSE.

Dans la perspective de cette négociation dont l'enjeu est majeur pour les salariés, nous vous informons que nos six organisations se sont constituées en intersyndicale.

Nous vous informons également qu'en tout premier lieu, l'intersyndicale estime nécessaire de négocier un accord de méthode visant à encadrer les conditions et les moyens de la négociation des PSE ainsi que l'organisation des procédures d'information-consultation des CE, CSE, DUP et CHSCT. L'objectif est d'établir un cadre unique à l'ensemble des entités concernées, favorisant ainsi la sauvegarde de l'emploi.

L'accord de méthode doit être négocié le plus en amont possible, et en tout état de cause avant la première réunion des instances (R1).

Dans l'attente d'une convocation,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

L'intersyndicale.